

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015

L'An Deux Mille Quinze mardi 14 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, ETE, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MME AUBRY, M. WILLAUME, MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR MME OGBI, MME TAWAB REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. NDOMBELE, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME RENKLICAY REPRÉSENTÉE PAR M. VAZQUEZ, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. BENDIAB, MME COMMISSIONNE, MM BINOIS, OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 19

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0034 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS (CAF)

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2013 fixant les horaires et validant les Nouvelles Activités périscolaires pour les enfants d'écoles élémentaires,

Considérant les conditions générales définies dans le cadre de la convention ASRE de la CAF et les engagements du gestionnaire bénéficiaire,

Délibère, et,

Décide de valider la convention d'objectifs et de financement de l'Aide Spécifique Rythmes Éducatifs.

Dit que les recettes correspondantes au versement de l'aide spécifique « rythmes éducatifs » seront inscrites au budget de la Commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 avril 2015

Transmis en Sous Préfecture le 17.04.15